

## Département de la Haute-Vienne

❖ Commune de DOMPS

### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

<b>Nombre de Conseillers :</b>	
<i>en exercice</i>	: 10
<i>présents</i>	: 6
<i>représentés</i>	: 1
<i>votants</i>	: 7
<i>Pour</i>	: 7
<i>Contre</i>	: 0
<i>Abstentions</i>	: 0

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le deux avril deux mil vingt quatre à 20h30, suivant convocation en date du vingt-six mars deux mil vingt quatre, sous la présidence de Mme BOUR Coline, Maire.

*Étaient présents* : Mme BOUR Coline, Mr BREUX Sylvain, Mr CHARIAL Nicolas, Mr CHASSAGNE Yannick, Mr LEROUSSEAUD Sébastien, Mr MONTHEIL Jean Pierre,

*Membres excusés ayant donné pouvoir* : Mr BOUTY Serge à Mr BREUX Sylvain

*Membre excusé n'ayant pas donné pouvoir* : Mme BELLET Béatrice,  
Mme CYRILLE D'HOOP Aurore  
Mr VERHELST Eduard

*Date de convocation du Conseil Municipal* : 2 avril 2024

*Secrétaire de séance* : Mr CHASSAGNE Yannick

#### Délibération 2024/032 du 9 avril 2024

#### Attribution de subventions aux associations 2024

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que chaque année la commune accorde une aide financière à certaines associations qui lui en font la demande. Pour rappel, Madame le Maire énumère les subventions versées l'année précédente, puis présente les demandes pour 2024.

Associations	Subventions 2024
A.F.S.E.P	30 €
A.N.A.C.R	30 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Eymoutiers	200 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Chamberet	200 €
Association Sportive d'Eymoutiers	50 €
CHAL	50 €
Ecole élémentaire Eymoutiers	100 € sous réserve d'une demande avant le 30/06
Groupement Développement Monts et Barrages	25 €
Ligue contre le cancer	50 €

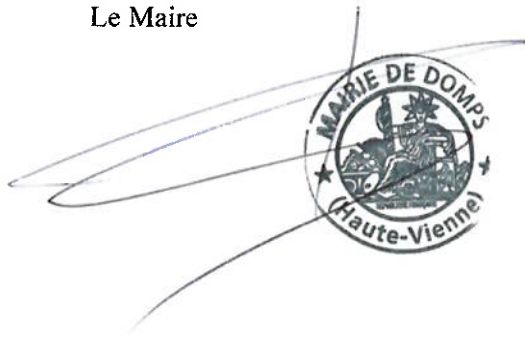
Accusé de réception en préfecture  
087-218705804-20240409-D2024-032-DE  
Date de télétransmission : 10/04/2024  
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Radio Vassivière	30 € sous réserve d'une demande avant le 30/06
Restos du Cœur	100 € sous réserve d'une demande avant le 30/06
Secours Populaire Français	100 €
Télé Millevaches	30 €
Association Départementale des lieutenants de l'ouvèterie	30 €
Les Indompsables	200 € sous réserve d'une demande avant le 30/06
Marchés des producteurs de pays	100 € sous réserve d'une demande avant le 30/06
AICA Doms Sussac	100 €
FNATH	30 €
Association des Conciliateurs de justice	20 €
Solidarité Paysans	20 € sous réserve d'une demande avant le 30/06
SOS Violences Conjugales 19	30 €
AFM TELETHON	30 €

**A l'unanimité le conseil municipal décide :**

- D'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à ces subventions
- D'octroyer les subventions pour 2024 comme indiqué ci-dessus

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.  
 Pour extrait conforme.  
 En Mairie le 10 avril 2024  
 Le Maire



Accusé de réception en préfecture  
 087-218705804-20240409-D2024-032-DE  
 Date de télétransmission : 10/04/2024  
 Date de réception préfecture : 10/04/2024